

# Retour d'expérience de la commune de Melun

**Le 30 septembre 2020**

**Luc BOMBOUDIAC**

Directeur du service espaces verts

**Commune de Melun**



## MELUN

**41 183 habitants**

**97 km de voirie**

**2 cimetières : surface d'entretien 16 500 m<sup>2</sup>**

**3 terrains de sports : surface d'entretien 24 000 m<sup>2</sup>**

**93 hectares de verdure entretenus**



## LE SERVICE « ESPACES VERTS »

La Ville dispose d'un service des « Espaces Verts » composé de 5 pôles (production florale, arbres, création et entretien des espaces, mécanique, entreprises) qui regroupent 33 agents et 2 apprentis.

## LE SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Créé en 2009 et composé de 3 personnes, il impulse des programmes d'actions comme l'axe Biodiversité de l'Agenda 21 et des partenariats pour favoriser la préservation de l'environnement :

- En mai 2009 : signature de la Charte de Champigny avec l'association Aqui'Brie ;
- En juillet 2009 : signature de la Charte régionale de la biodiversité ;
- En 2011 : signature de la Convention de partenariat avec Seine-et-Marne Environnement ;
- En 2014 : labellisation « Oasis Nature » des serres municipales pour sa vocation pédagogique ;
- En 2018 : la Ville a rejoint la Comité des Partenaires de l'ARB îDF (déjà partenaire de Natureparif dissoute en 2017).

## POURQUOI LE ZÉRO PHYT'EAU À MELUN ?

En 2010, Melun s'est engagée, dans le cadre de son Agenda 21, à réduire l'usage des pesticides sur son espace public en signant la Charte d'Aqui'Brie dont la mission est de surveiller et maintenir la qualité et la quantité des eaux de la nappe de Champigny mais également de favoriser une biodiversité plus riche en ville.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Ville n'emploie plus de produits phytosanitaires sur l'ensemble des espaces publics**

Cette démarche s'est accompagnée d'une évolution dans les méthodes d'entretien des espaces verts en introduisant dans certaines zones le fauchage tardif, davantage de plantes vivaces et de plantes moins gourmandes en eau.

# PRÉSENTATION DES MESURES PRISES EN FAVEUR DU « ZÉRO PHYT'EAU »

## Melun précurseur dans la lutte biologique

- dès 1994, dans le cadre de sa politique de santé publique, la Ville de Melun a opté pour la protection biologique intégrée (PBI) dans les serres municipales et les espaces verts. Une méthode qui rime avec suppression des produits dangereux (pour l'environnement et la population) et maîtrise du développement des insectes nuisibles.
- Aujourd'hui, les pesticides et les traitements chimiques ont été remplacés par des auxiliaires précieux pour éliminer parasites et ravageurs. Un atout de taille pour l'environnement, la qualité de l'eau des sols, mais aussi pour la santé des habitants et des employés municipaux chargés de l'entretien des espaces verts.



## ZÉRO PHYTO sur la voirie et dans les cimetières

- La Ville de Melun utilise divers procédés de désherbage alternatifs, qui s'affranchissent de molécules nocives, pour supprimer les adventices qui apparaissent au détour des trottoirs, places, rues et cimetières.
- Ainsi, les sources de pollutions en milieu urbain sont limitées et la qualité de l'eau préservée. La santé de l'opérateur et du public est également préservée par ces pratiques :

❖ Le désherbage manuel

❖ Le débroussaillage

❖ Le désherbage mécanique

❖ Le désherbage thermique



## La gestion différenciée

- ▶ Elle est pratiquée dans certains secteurs de Melun. Des espaces ont ainsi été redéfinis pour prendre en compte l'esthétisme et une meilleure intégration des aménagements végétaux dans les paysages.
- ▶ La gestion différenciée a permis d'adapter les techniques d'entretien sur un espace vert ciblé tout en contribuant au développement durable.
- ▶ La Ville utilise diverses techniques culturales comme la mise en place de pratiques de tonte différenciée, la fauche tardive, l'éco-pâturage.
- ▶ Ces techniques diminuent certes les coûts d'entretien mais permettent surtout au cycle de vie des divers insectes de se dérouler sans heurt. Sont également pratiqués des aménagements de plantes florifères durables qui nécessitent un arrosage limité, une taille raisonnée des arbustes et de plantes vivaces.
- ▶ Les agents broient les tailles d'élagage tout au long de l'année pour faire leur propre paillage qui sera ensuite déposé dans les massifs d'arbustes.
- ▶ le paillage des massifs limite les arrosages et le développement des adventices, il confère également un milieu privilégié aux gastéropodes qui y trouvent fraîcheur et cachettes pour se protéger de leurs prédateurs.



## L'éco-pâturage : chèvres des fossés et moutons d'Ouessant

(remplacement des débroussailleurs bruyants et polluants au parc Faucigny-Lucinge)

- Le service Espaces Verts s'est chargé d'installer les enclos et de construire un abri comprenant un récupérateur d'eau de pluie provenant du toit (1000 litres) ainsi qu'un pain de sel.
- un groupe d'agents a été formé par le propriétaire du troupeau afin de reconnaître les signes de souffrance des animaux et d'apprendre les bons gestes pour les approcher.
- À terme, l'entretien du parc Faucigny-Lucinge par des herbivores devrait modifier l'écosystème existant



### Avantages de l'éco-pâturage :

- Hétérogénéité et l'ouverture du milieu ;
- Fertilisation du sol ce qui devrait induire un changement d'habitat et permettent ainsi l'apparition d'insectes auxiliaires ;
- Reproduction des plantes par piétinement (la tonte empêche les graines d'être ressemées) ;
- La diminution du bilan carbone (quasi négatif) ;
- La non utilisation de produits phytosanitaires ;
- Le volume de déchets verts nul ;
- Le coût « temps de travail » lié à l'entretien mécanique des espaces verts et coût de fonctionnement et d'entretien du matériel limités.

## Un rucher pédagogique municipal

- Il y a une vingtaine d'année les apiculteurs relevaient des pertes de colonies d'abeilles de l'ordre de 5 à 10 %. En 2018, 30 % des colonies sont mortes pendant l'hiver.
- Melun a décidé de soutenir la filière apicole en créant en 2012 un rucher qui compte aujourd'hui 11 ruches installées aux serres municipales.
- Au-delà des récoltes de miel, le rucher et sa miellerie ont un but pédagogique pour sensibiliser le public aux enjeux environnementaux. Ils reçoivent 400 visiteurs par an : adultes, enfants, écoles.
- À titre expérimental depuis 3 ans, l'apiculteur municipal a installé une harpe électrique à panneau solaire pour lutter contre le frelon asiatique. Le dispositif est concluant.



Pour rééquilibrer la biodiversité en Ville, les agents municipaux construisent et installent des hôtels à insectes avec des compartiments réservés aux abeilles sauvages qui seront protéger notamment l'hiver. Mais l'hôtel à insectes offre également un abri aux auxiliaires du jardin : bourdons, guêpes, papillons, coccinelles, chrysopes et autres prédateurs naturels des nuisibles du potager, du verger et espaces verts. Ce qui permet de dire adieu aux traitements chimiques.

# DE NOUVELLES MESURES DÉDIÉES À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ SONT PROJETÉES

## PROGRAMME DE LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### PROTÉGER LES ESPACES VERTS ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES EXISTANTES ET VÉGÉTALISER LA VILLE

- Plantation de 700 arbres par an sur le mandat électoral ;
- Végétalisation de 30 % de l'espace urbain .
- Introduction de forêts urbaines et la création de vergers communaux ;
- Généralisation du permis de végétaliser et récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des plantations.

## PROGRAMMATION DE TRAVAUX SUR 3 ANS (2020 – 2023) DANS LE CADRE DE TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE

- Restauration de 2 mares au sein des parcs de Spelthorne et de Faucigny-Lucinge ;
- Mise en œuvre d'un plan de fauche pluriannuel ;
- Priorisation des plantes vivaces dans le fleurissement ;
- Création de haies d'essences variées et adaptées aux conditions locales programmées dans 3 groupes scolaires (Motte aux Cailles, l'Almont et Beauregard) ;
- Mise en place de spirales aromatiques dont la première doit voir le jour dans le jardin pédagogique d'une école (Montaigu).





**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

**DÉPARTEMENT  
DE SEINE-ET-MARNE**

Hôtel du Département | CS 50377 | 77010 MELUN  
01 64 14 77 77 | [seine-et-marne.fr](http://seine-et-marne.fr)    

**SEINE & MARNE 77**  
LE DÉPARTEMENT

**Contact**  
**Luc BOMBOUDIAC**

mail : [lbomboudiac@ville-melun.fr](mailto:lbomboudiac@ville-melun.fr)